MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE
-=-=-=-=-=-=-
SECRETARIAT GENERAL
-=-=-=-=-=-=-
AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT
-=-=-=-=-=-=-
DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

BURKINA FASO
-=-=-=-=-=-
Unité-Progrès-Justice

Ouagadougou, le 19 JUIL 2022

N° 22-00225 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**
.....

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de **quinze (15) Elèves Inspecteurs des Eaux et Forêts,** à former à **l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF),** est ouvert dans le centre unique de Ouagadougou, pour le compte du Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement, **session de 2022.**

A. CONDITIONS DE CANDIDATURES

Peuvent prendre part à ce concours, les Contrôleurs des Eaux et Forêts en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2022 et remplissant l'une des conditions suivantes :

- avoir au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans l'administration dont trois (03) ans de service effectif en qualité de Contrôleur des Eaux et Forêts au 31 décembre 2022 ;
- être titulaire de la Licence ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier de trois (03) ans de service effectif en qualité de Contrôleurs des Eaux et Forêts au 31 décembre 2022.

Nonobstant la condition du diplôme de licence ci-dessus, les candidats titulaires du diplôme de maîtrise dans les filières ne délivrant pas de licence peuvent postuler avec la maîtrise, à titre exceptionnel.

Les fonctionnaires déjà en formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les fonctionnaires de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2022 pour compter de la date de reclassement.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours inscription en ligne sur le site **www.econcours.gov.bf du 20 juillet 2022 à 00h 00mn au 29 juillet 2022 à 23h 59mn.**

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA , adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'Institution d'où relève le candidat;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une attestation de service délivrée par le Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'Institution d'où relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme (s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il y a lieu.
- une copie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de reclassement ou de la décision d'engagement accompagné du certificat de prise de service ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour les candidats se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves écrites du concours se déroulent en ligne. L'accès à la plateforme est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les épreuves écrites du concours consistent en un test de culture générale et un test de spécialité, administrés sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM) sur une plateforme informatique.

L'épreuve de culture générale est notée sur vingt (20) points et l'épreuve de spécialité sur quarante (40) points.

Toute note inférieure au cinquième (1/5) du nombre total de points est éliminatoire.

Les questions de spécialité porteront sur : Biologie végétale, Sylviculture, Faune et Pêche.

L'épreuve sportive porte sur :

- 1000 m pour les hommes
- 800 m pour les dames

Les candidats sont informés que l'épreuve sportive est obligatoire. Aucune dispense ne sera acceptée sans le quitus d'un médecin d'une structure médicale militaire ou paramilitaire.

Toute moyenne inférieure à 12/20 est éliminatoire pour l'épreuve sportive.

L'épreuve écrite compte pour 70% et celle sportive pour 30%.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la CNIB ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

La durée de la formation est d'au moins **vingt-quatre (24) mois.**

Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.

Les date, lieux et chronogramme d'administration des épreuves écrites et sportives seront précisés ultérieurement.

L'épreuve sportive se déroulera le lendemain de l'épreuve écrite.

L'appel des candidats est fixé à **06h 30 mn** le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
Le Secrétaire Général

Hamidou SAWADOGO
Chevalier de l'Ordre National